



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

natation

Question écrite n° 42316

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'urgence de l'élaboration d'un plan national pour l'apprentissage de la natation. En effet, l'institut de veille sanitaire a rendu un rapport, en mars 2004, faisant état d'une augmentation alarmante du nombre de décès dus à la noyade en France. Ce rapport recommande l'apprentissage de la nage dès l'âge de 6 ans ainsi que l'information sur les dangers de certaines conduites à risque. Par ailleurs, le syndicat national professionnel des maîtres-nageurs-sauveteurs s'inquiète du manque de moyens mis en place pour leur formation et de la dégradation de la sécurité des baigneurs liée à la déréglementation. Compte tenu de ces différents éléments, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement, par l'intermédiaire des différents ministères compétents, entend intervenir, notamment par la mise en place d'un plan national pour l'apprentissage de la natation.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative est très attentif à l'augmentation du nombre de décès dus à la noyade, qui s'accroît durant les périodes de canicule. C'est pourquoi le ministre a entrepris en étroite collaboration avec les autres ministères concernés (ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, et ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) un travail destiné à réformer la filière de formation des encadrants et surveillants des activités aquatiques. En effet, malgré différentes mesures incitatives le constat d'un déficit d'encadrants s'affirme plus chaque année. Cette absence d'encadrement ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins en formation de nageurs par des professionnels compétents. Or la qualité de la formation des nageurs constitue la première garantie de sécurité. Ce travail connaît actuellement des avancées significatives permettant de penser qu'une réponse adaptée à ce déficit de candidats pourra être finalisée avant l'été. Dans le même temps, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a lancé le dispositif parcours animation sport (PAS), qui permet à des jeunes issus de zones urbaines sensibles et en difficulté d'insertion professionnelle de se former à des diplômes professionnels du secteur du sport et de l'animation. Dans ce cadre un certain nombre de jeunes préparent actuellement le brevet d'État d'éducateur sportif des activités de la natation (BEESAN) ou le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA). Ainsi, à Evreux, vingt-trois jeunes issus du quartier de la Madeleine ont été engagés dans une formation menant au BNSSA, tout en bénéficiant d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Deux d'entre eux ont déjà obtenu leur brevet et sont employés à la piscine du centre de loisirs aquatiques Center Parcs. La question d'un plan d'apprentissage de la natation ne relève pas des services du MJSVA, mais de ceux du ministère chargé de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42316

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4620

Réponse publiée le : 10 avril 2007, page 3615